

tions nouvelles des temps, que l'Etat doit encourager et soutenir, en leur laissant toutefois la liberté qui leur est due. Il faut surtout qu'elles soient pénétrées de *l'esprit chrétien*.

7o L'encyclique loue tout le bien qui a déjà été fait dans cet ordre de choses ; demande qu'il soit fait encore plus, et prie chacun de remplir avec ardeur et sans retard le rôle qui lui revient.

Il n'y a pas à l'heure qu'il est, de question plus actuelle et plus importante que la question sociale. Par conséquent, il est du devoir de tout le monde, non seulement de lire, mais d'étudier ce magistral document de S. S. Léon XIII, qui met en pleine lumière les aspects multiples de cette difficile question.

Le Congrès de Lucerne

Les catholiques *américanisés* des Etats-Unis sont de fort mauvaise humeur par le temps qui court, si l'on en juge par leurs principaux organes. Ce qui a le don d'agacer ainsi leurs nerfs, ce sont les résolutions présentées au Saint Siège par les membres du Congrès de Lucerne, tenu en décembre dernier, pour la sauvegarde des intérêts spirituels de ceux qui émigrent aux Etats-Unis. Voyons donc si ces résolutions justifient de si grosses colères :

1o Chaque fois que le chiffre de la population et les ressources le permettent, on devrait constituer en paroisses distinctes les divers groupes d'immigrants, et confier la direction de ces paroisses à des prêtres de même nationalité que les fidèles.

2o Là où différentes nationalités vivent côte à côte, et ne peuvent avoir d'églises distinctes, à raison de leur petit nombre et du manque de ressources, il est désirable que le prêtre chargé de la desserte de ces groupes puisse parler la langue de chaque groupe, prêcher et catéchiser dans la langue particulière à chacun.

3o Chaque nationalité devrait avoir son école séparée, partout où il n'existe pas d'écoles publiques chrétiennes, et le programme suivi devrait toujours inclure la langue de chaque nationalité et l'histoire de sa patrie d'adoption.

4o Les prêtres qui se dévouent au service des immigrants devraient jouir de tous les droits, privilèges et autres facultés dont jouissent les prêtres du pays.

5o Il serait désirable d'établir et d'encourager les associations catholiques de tout genre.

6o Il serait désirable que les catholiques de chaque nationalité